



**ECOLE D'APPLICATION DE
SECURITE CIVILE**

Version 2020



Les procédures de décompression

Plongée

Les procédures de décompression

- Les Tables du Ministère du Travail
- Prise en charge d'un accidenté



Plan du cours

- Le cadre réglementaire
- L'utilisation des Tables du Ministère du travail
 - Généralités
 - Plongées sans paliers
 - Plongées Air standard
 - Plongées Successives
 - Plongées non conformes
- La gestion des procédures hétérogènes
- La prise en charge d'un accident



Cadre réglementaire

- Arrêté du 31 juillet 2014 Référentiel Emplois Activités Interventions en milieu aquatique et hyperbare. (Utilisation des tables du Ministère du Travail) ;
- Annexes de l'arrêté du 30 octobre 2012 relatif aux travaux subaquatiques effectués en milieu hyperbare, publié au Journal officiel no 290 du 13 décembre 2012 et au Bulletin officiel du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social no 2012-12 du 30 décembre 2012 ;
- Annexe 2 – Procédures d'intervention pour des plongées à l'air comprimé ou avec un mélange à base d'azote.



L'utilisation des tables de plongées du Ministère du travail (REAC)

Niveau Préformation (12 mètres maximum)



Types de tables

Temps au fond maximum pour décompression sans palier.

PROFONDEUR	INTERVALLE AVANT PLONGEE		
	12 H 00	6 H 00	4 H 00
Illimité	Illimité	Illimité	Illimité
360 mn	330 mn	300 mn	
270 mn	250 mn	240 mn	
165 mn	150 mn	135 mn	
100 mn	90 mn	90 mn	
80 mn	70 mn	60 mn	
50 mn	40 mn	35 mn	
35 mn	25 mn	20 mn	
25 mn	20 mn	10 mn	
20 mn	25 mn	10 mn	
15 mn	10 mn	5 mn	
12 mn	7 mn	2 mn	
10 mn	5 mn	-	
8 mn	3 mn	-	
7 mn	2 mn	-	
6 mn	-	-	
5 mn	-	-	
5 mn	-	-	

Types de tables

TABLE AIR/STANDARD SIMPLIFIEE « MINITABLE AIR »

Intervalle avant plongée : 12 heures

(Utilisable dans le cadre du prompt secours à un ou deux SAL(s))

PROFONDEUR	TEMPS AU FOND MAXIMUM EN MINUTE													
	165	170	180	195	210	240	-	-	-	-	-	-	-	-
80	90	100	110	115	130	-	-	-	-	-	-	-	-	-
50	55	60	70	75	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35	40	45	50	55	60	-	-	-	75	-	-	-	-	-
25	20	30	40	45	50	-	-	55	60	-	-	-	-	-
20	25	30	33	35	-	-	40	45	48	-	55	-	-	-
15	20	25	28	30	-	-	35	38	42	-	47	55	-	-
12	15	20	23	-	-	25	30	32	37	-	40	47	-	-
10	15	17	20	-	-	22	25	27	32	-	34	40	43	-
8	10	15	17	-	-	20	22	24	-	27	30	35	38	-
7	10	13	14	-	-	18	20	-	-	24	27	30	33	-
6	10	12	13	-	-	15	18	-	-	22	25	28	30	-
5	8	10	12	-	-	15	-	-	-	20	23	26	28	-
5	7	8	-	-	-	12	-	-	-	18	21	24	25	-
-	5	7	-	-	-	10	-	-	-	16	19	-	23	-
-	5	6	-	-	-	10	-	-	-	14	17	-	21	-
-	-	5	-	-	-	8	-	-	-	12	-	-	18	-
PALIERS	REMONTÉE AU PALIER À 12 M/MN (TOUTES LES 15 SEC.)													
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3	5	5
-	-	-	-	-	-	3	3	3	3	5	7	10	12	-
-	3	5	7	10	15	7	12	15	20	15	20	25	25	-

Tables Ministère du travail : Généralités

- **Procédures de compression** : La vitesse de descente ne doit pas excéder 30 mètres par minute. (*narcose*)
- **Procédures de décompression** : Les tables de décompression indiquent les profils de remontée en fonction des paramètres définissant la plongée : profondeur, temps au fond et nature du gaz respiré au fond.
- **Unités** : Les temps sont exprimés en heures, minutes et secondes (00h00:00). Pour tout événement relatif à une plongée donnée, les temps seront relevés à l'aide d'une seule et même montre.
- **Les profondeurs** sont mesurées en mètres d'eau de mer.
- Les tables peuvent être utilisées en eau douce sans modification, la profondeur du scaphandrier est celle mesurée au niveau de ses poumons. Les pressions sont exprimées en hPa et en bar.

Tables Ministère du travail : Généralités

- Les tables de décompression prennent en compte une pression atmosphérique standard en surface – arrondie à 1 000 hPa (1 bar). Les tables peuvent supporter de légères variations locales de pression en surface et être utilisées, sans être remises en cause à des altitudes variant entre 0 et 300 mètres à partir du niveau de la mer et pour une variation de 0 à 30 hPa (0,03 bar) de la pression barométrique.
- En cas de changement plus important d'altitude ou de pression atmosphérique en surface, il conviendra d'utiliser la méthode plongée en altitude.
- **Définitions des paramètres de plongée** : Profondeur de la plongée C'est la profondeur maximale atteinte par le scaphandrier pendant sa plongée, quel que soit le temps passé effectivement à cette profondeur.

Tables Ministère du travail : Généralités

- Dans le cas où le travail exige l'intervention du scaphandrier à différents niveaux, il est nécessaire d'organiser la plongée afin de la commencer par le travail le plus profond et d'éviter des remontées répétées.
- En principe, on considère que le scaphandrier doit passer son temps de travail à la profondeur prévue. Les tables peuvent supporter des variations modérées de profondeur du scaphandrier pendant le travail, mais celui-ci ne doit jamais remonter au-delà du niveau du premier palier.
- Même à faible profondeur, lors d'une opération dans la zone de décompression sans palier, le scaphandrier ne doit pas revenir en surface pour prendre des outils ou des instructions.
- Ce type de plongée « yo-yo » même à proximité de la surface, accroît sensiblement le risque d'accident de décompression.

Tables Ministère du travail : Généralités

- Règles de la plongée yoyo au sein de la Sécurité Civile
 - Zone 30 m jusqu' au premier palier : **2 yo-yo maximums autorisés**
 - Zone supérieure à 30 m et maximum 60 m jusqu'au premier palier :
1 yo-yo autorisé

Les yo-yo (s) ne comprennent pas la remontée de fin de plongée

Prévention : Les exercices pouvant amener à une vitesse de remontée non contrôlée ne peuvent pas être réaliser sur la remontée de fin de plongée.

Tables Ministère du travail : Généralités

- **Temps au fond de la plongée :**

- C'est la durée comprise entre le moment où le scaphandrier quitte la surface (ou du début de la compression de la tourelle) et le moment où il entame sa remontée.

- **Profondeur et temps d'entrée dans la table :**

Les tables de décompression sont définies pour des profondeurs allant de 3 mètres en 3 mètres et, généralement, par tranches de 10 minutes de temps au fond.

Il est cependant rare que la profondeur et le temps au fond d'une plongée correspondent exactement à ceux définis dans les tables :

Il convient donc dans tous les cas de sélectionner une table dont la profondeur soit égale ou immédiatement supérieure à la profondeur de la plongée et de choisir dans cette table le temps au fond égal ou immédiatement supérieur au temps au fond effectué.

Le scaphandrier doit toujours disposer d'un temps de table de rattrapage en cas de dépassement du temps prévu au fond.

Pour cette raison, le dernier temps disponible dans la table ne doit normalement pas être utilisé.

Tables Ministère du travail : Généralités

- **Intervalle de plongée :**

Il s'agit de l'intervalle de temps passé en surface par un scaphandrier entre deux plongées. Il est compté à partir du moment où le scaphandrier a terminé sa décompression jusqu'à celui où il commence une nouvelle plongée.

Après une plongée, un intervalle de 12 heures est généralement nécessaire pour atteindre une désaturation complète.

Une seule plongée successive est autorisée.

- **Vitesse de remontée au premier palier :**

La remontée du scaphandrier au premier palier (ou à la surface) doit s'accomplir à une vitesse comprise entre *9 et 15 mètres par minute.*

Les temps de remontée indiqués dans les tables de décompression correspondent à une vitesse de remontée de 12 mètres par minute.

Tables Ministère du travail : Généralités

- **Durée des paliers :**

Les temps des paliers de décompression sont indiqués pour chaque table.

Le temps du palier commence dès l'arrivée du scaphandrier à la profondeur de ce palier.

La dernière minute du temps de palier est utilisé pour accéder au palier suivant ou à la surface.

Les scaphandriers ne doivent pas travailler pendant les paliers ;

Les scaphandriers et les chefs d'unités doivent organiser la plongée de façon à éviter tout exercice fatiguant pendant la remontée (mauvaise flottabilité ou courant imposant des efforts au scaphandrier) ;

Les scaphandriers en décompression dans un caisson, bien qu'ils n'aient pas à rester totalement immobiles, ne doivent pas avoir à fournir d'activité physique intense.

Tables Ministère du travail : Généralités

- Facteurs favorisant les accidents de décompression :

Lorsque les conditions de plongée ou de travail sont difficiles, le risque d'accident de décompression est plus élevé.

Il est établi que la mauvaise condition physique, la tension nerveuse, la mauvaise visibilité, le froid, la fatigue accumulée après des semaines de plongée intensive prédisposent le scaphandrier à la maladie de la décompression.

Il est donc important de bien planifier ses plongées en formation continue et de respecter les règles de décompression pour sa santé.

De même, le courant, un contrôle incertain de la profondeur, de mauvaises conditions de mer rendent les procédures de décompression difficiles à suivre et accroissent donc le risque d'accident de décompression.

Tables Ministère du travail : Généralités

- Tous ces facteurs doivent être pris en considération lors du choix de la table de décompression.
- Dans le cas où les conditions de plongée sont telles qu'elles peuvent nuire à la sécurité de la décompression, il conviendra d'utiliser le temps au fond immédiatement supérieur disponible dans la table pour procurer au scaphandrier une marge de sécurité supplémentaire.
- Remontée rapide :

En cas de remontée trop rapide, et s'il n'y a pas de caisson de recompression sur place, il convient, *en moins de trois minutes de retourner à la mi-profondeur et effectuer un palier de cinq minutes.*

La décompression reprend en se fondant sur *le nouveau temps total de la plongée, incluant la redescente et le palier de cinq minutes à mi-profondeur.*

Tables Ministère du travail : Généralités

- Recommandations après décompression : Activités après une plongée

Pendant les deux heures qui suivent la décompression, il est recommandé de limiter l'activité des scaphandriers aux tâches qui n'exigent pas d'effort physique soutenu, et en particulier d'éviter de courir, de monter des escaliers, ou de s'adonner à des exercices sportifs intenses.

- Plonger après une plongée :

Les tables de décompression imposent un intervalle réglementaire de 12 heures entre deux plongées. Ce délai est obligatoire avant d'entreprendre une seconde plongée à l'air, au nitrox.

La seule exception à cette règle concerne les plongées successives à l'air.

Tables Ministère du travail : Généralités

- **Surveillance des scaphandriers après une plongée :**

Les symptômes d'accident de décompression lorsqu'ils surviennent, apparaissent généralement dans les 30 minutes qui suivent le retour à pression atmosphérique.

Cependant il existe des situations où ils ne sont apparus qu'après un délai pouvant atteindre 10 heures.

Un caisson de recompression doit donc être accessible pour le scaphandrier pendant les 12 heures qui suivent la fin de sa décompression.

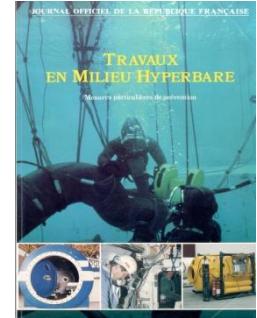
- **Délais Caisson :**

- A moins de 2 heures (plan de secours)
- A moins de 1 heure si les paliers sont supérieurs à 15 minutes

Le Directeur de plongée doit planifier ses plongées en fonction de ces éléments.

Types de tables

- Les Tables papiers (annexe du REAC)



PROFONDEUR : 12 m

Temps au fond min.	Remontée au palier min:sec	Air 18m	Air 15m	Air 12m	Air 9m	Air 6m	Air 3m	Total décomp. min:sec	Plongée successive
165	1:00	-	-	-	-	-	-	1:00	Possible
170	0:45	-	-	-	-	-	3	3:45	Possible
180	0:45	-	-	-	-	-	5	5:45	Possible
210	0:45	-	-	-	-	-	10	10:45	Non
240	0:45	-	-	-	-	-	15	15:45	Non
270	0:45	-	-	-	-	-	25	25:45	Non
300	0:45	-	-	-	-	-	30	30:45	Non
330	0:45	-	-	-	-	-	35	35:45	Non
360	0:45	-	-	-	-	-	40	40:45	Non

Types de tables

- Les Tables immergables

MINISTÈRE DU TRAVAIL																
AIR/OXY 6m . MT92																
CO2 à 6m					OXY à 6m					CO2 à 6m						
Prof	T	m	s	m	T	m	s	m	T	m	s	m	T	m	s	m
13	60				12				8							
	90	3	3		15				10				3	3		
	100	5	2		20				15				3	7		
18	50				25				26				3	5	12	10
	60	9	3		30				25				3	7	20	15
	70	7	5		35				36				3	5	12	25
	80	15	7		40	3	7	20	15				35	2	7	15
	35				45	3	10	25	20	48	5	10	20	40	35	
	40	3	3		50	5	15	30	30	5						
21	45	5	3		10				19				5	3		
	50	7	5		15				15				3	7		
	60	15	7		20				29				3	7	15	15
	70	20	7		25				25				5	10	20	20
	80	3	20	15	30	3	12	7	36				3	7	15	30
	25				35	3	10	20	15	49	3	7	15	25	45	35
	30	3	3		40	3	12	25	20	51	15	3	5	12	10	
24	35	5	2		45	5	15	30	30	29			5	7	17	15
	40	7	3		50				49				25	3	5	12
	45	10	5		60	3	20	15	30	50			25	3	5	12
	50	15	7		65				50				30	5	10	30
	60	3	20	15	70				55				35	3	5	10
	20				75	3	7	7	5				30	25	20	20
	25	3	3		80	5	15	10	10				25	3	7	7
27	30	5	3		85	3	7	20	15	54	15		3	5	12	10
	25	10	5		90	5	10	25	20	20	3	5	10	17	15	
	40	3	12	7	95	3	7	15	30	25	5	7	15	30	25	
	45	3	15	10	100	3	10	20	35	30	5		3	3		
	50	5	20	35	105	7			10				3	7	7	
	15				110				15				3	7	15	15
	20	3	3		115	3	5	5	20				3	5	10	20
36	25	5	2		120	3	12	10	25	25	3	5	7	15	30	25
	30	10	5		125	3	7	17	15	25	5		3	3		
	35	3	12	7	130				10				3	5	7	
	40	5	17	15	135	5	10	25	20	80	15	3	5	7	15	15
	45	7	20	15	140	3	7	15	30	25	20		5	7	12	25
	50	10	25	20	145	3	10	20	35	30	25		5	7	12	25
	20				150	3	5	10	20	35	30		25	3	5	10

Plongée successive										
Majoration selon la profondeur de la successive										
Intervalle de Surface inférieur à :										
Prof/Buc	0h30	0h45	1h00	1h30	2h00	3h00	4h00	5h00	6h00	12h00
12-14m	110	90	80	70	60	50	40	30	20	15
15-17m	85	70	60	55	50	40	30	20	10	10
18-20m	65	55	50	45	40	35	25	15	10	10
21-23m	55	45	45	40	35	25	20	15	10	10
24-26m	50	40	35	35	25	25	15	10	10	5
27-29m	45	35	35	30	25	20	15	10	10	5
30-32m	40	30	30	25	25	20	15	10	10	5
33-35m	35	30	25	25	20	15	15	10	5	5
36-38m	30	25	25	20	15	15	10	5	5	5
39-41m	30	25	25	20	20	15	10	10	5	5
42-44m	25	25	20	20	15	15	10	10	5	5
45-47m	25	20	20	20	15	15	10	10	5	5
48-50m	25	20	20	15	15	15	10	10	5	5
51m	25	20	20	15	15	10	10	5	5	5

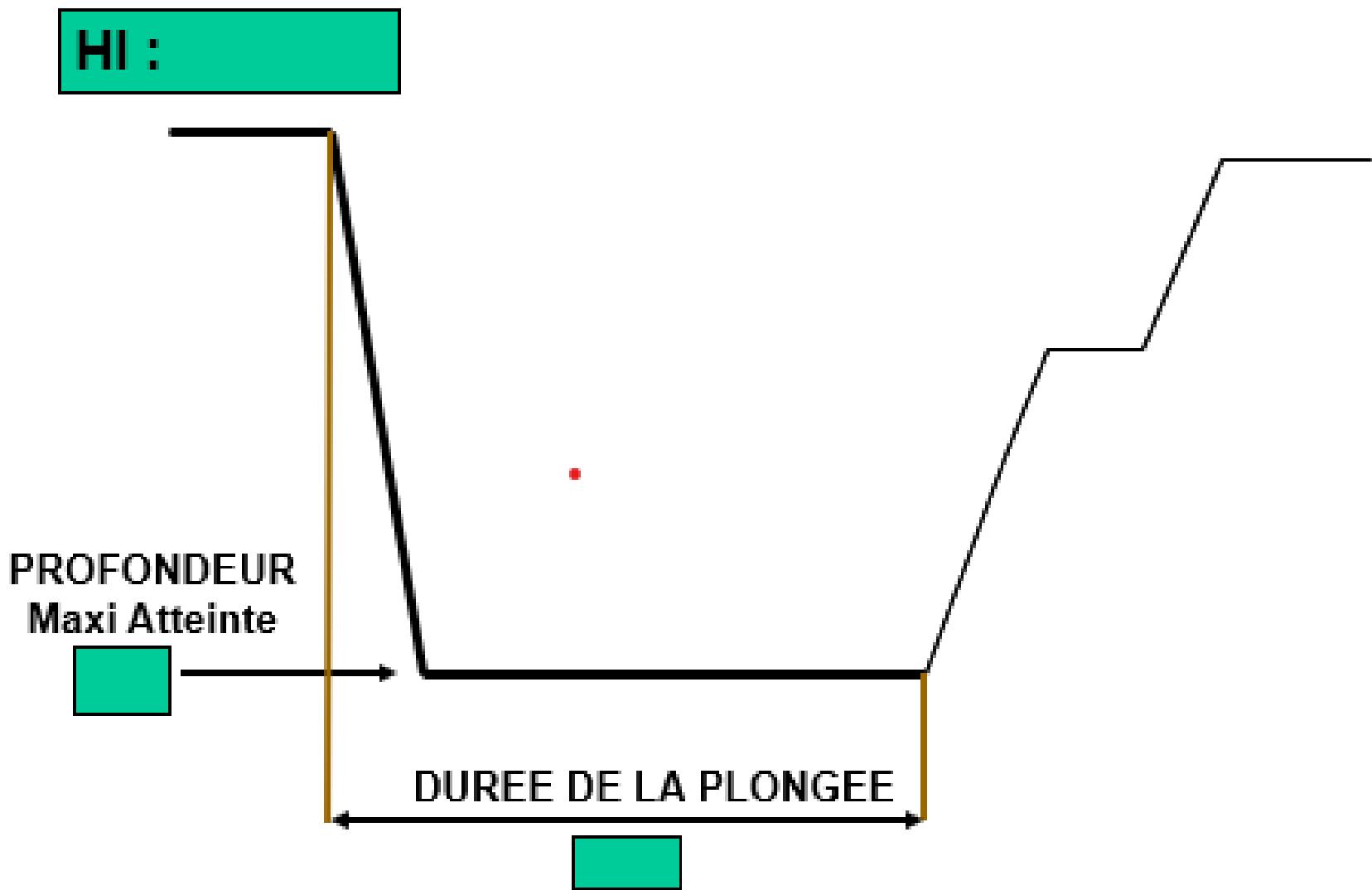
Ajouter la majoration au temps réel pour obtenir le temps équivalent
Si le temps majoré ne donne pas de palier, faire un palier 3mn à 3m

Heure début 1ère Plongée				
Profondeur 1ère Plongée	Temps 1ère Plongée			
Palier Air	P	T	P	T
Palier Oxy	P	T	P	T
Heure sortie 1ère Plongée				
Intervalle de Surface				
Heure début 2ème Plongée				
Profondeur 2ème Plongée	Temps 2ème Plongée			
Majoration +	Temps équivalent			
Palier Air	P	T	P	T
Palier Oxy	P	T	P	T

Une seule plongée successive autorisée (arrêté 15 mai 1992)
Ministère du Travail, Agriculture et Mer © Modèle déposé

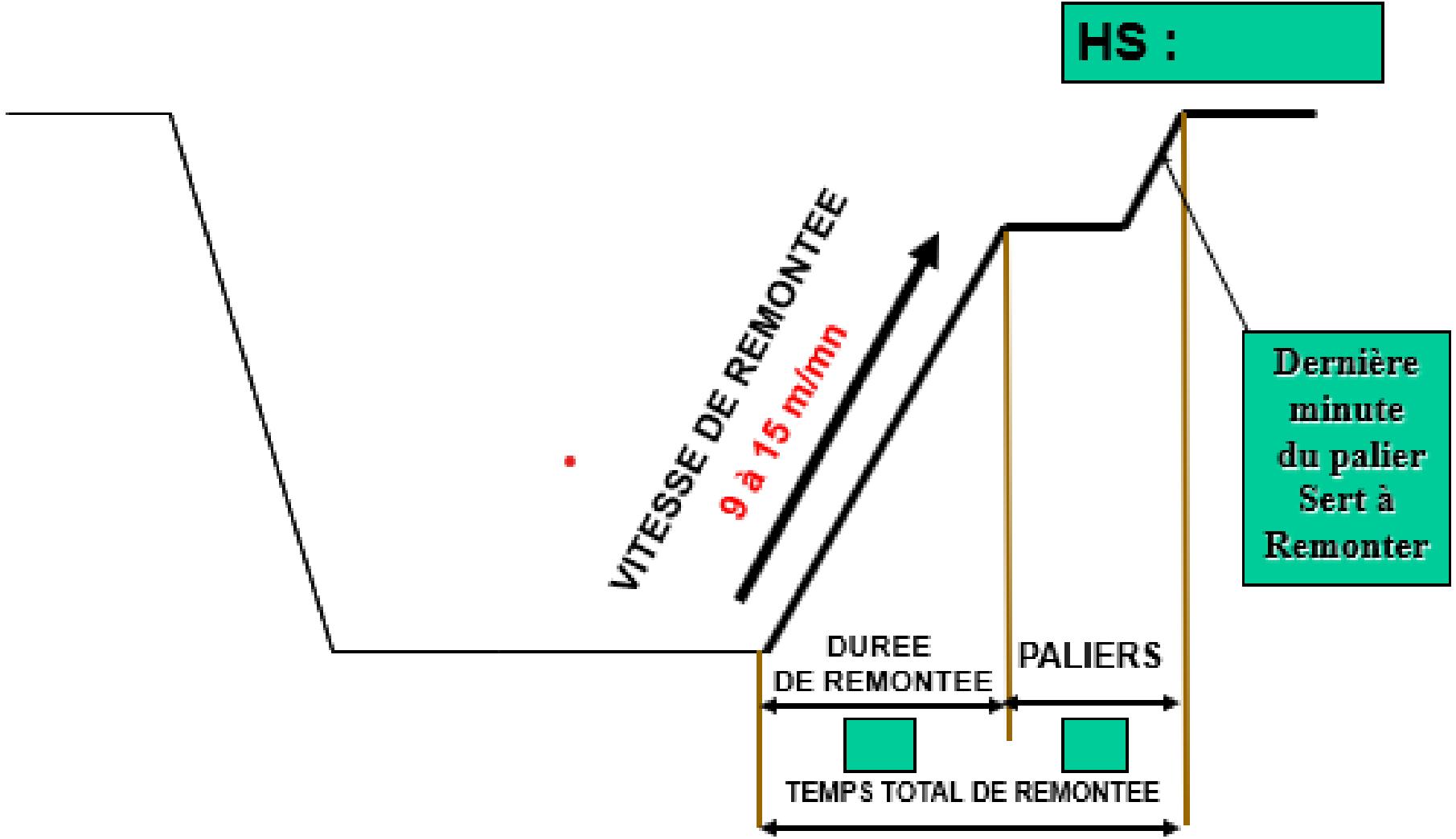
Les paramètres

Profondeur et durée



Les paramètres

Vitesse de remontée et paliers



Règle d'utilisation des tables

Exemple : Plongée : Profondeur 21,50m- Temps de plongée 21 minutes

Profondeur 24 mètre									
Temps au fond min	Remontée au tableau min : sec	Air m	Total décomp. min : sec	Plongée successive					
25	2:00	-	-	-	-	-	-	2:00	Possible
30	1:45	-	-	-	-	-	3	4:45	Possible
35	1:30	-	-	-	-	-	5	6:45	Possible
40	1:45	-	-	-	-	-	7	8:45	Possible
45	1:45	-	-	-	-	-	10	11:45	Possible
50	1:45	-	-	-	-	-	15	16:45	Possible
60	1:30	-	-	-	3	20	24:30	Possible	Possible
70	1:30	-	-	-	5	30	36:30	Possible	Possible
80	1:30	-	-	-	10	15	46:30	Possible	Possible

LIRE sur la TABLE

Profondeur supérieure

Temps supérieur

Plongée successive

24 mètres

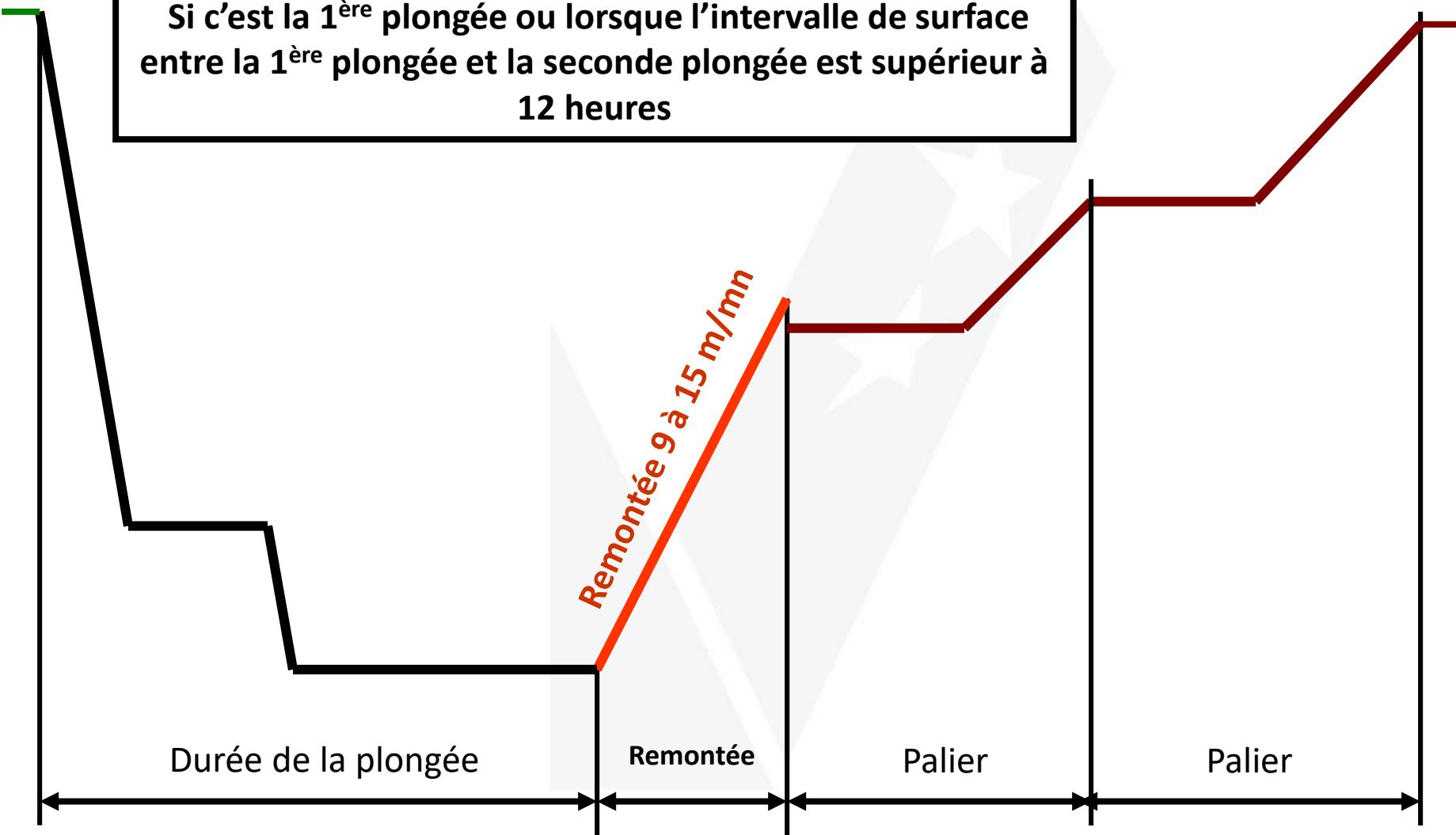
25 minutes

Possible

Plongée simple ou isolée

Une plongée est dite isolée :

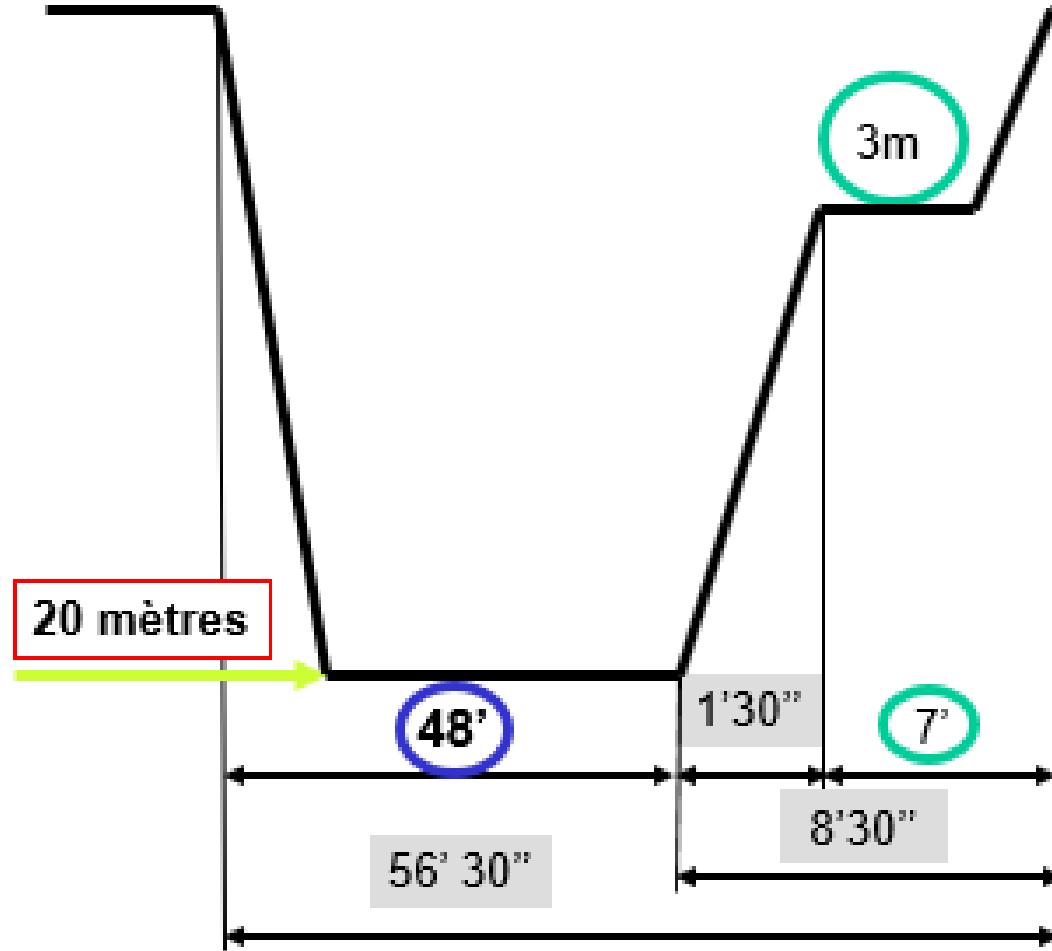
Si c'est la 1^{ère} plongée ou lorsque l'intervalle de surface entre la 1^{ère} plongée et la seconde plongée est supérieur à 12 heures



Plongée successive : Possible

Exemple :

H.I = 09 h 00

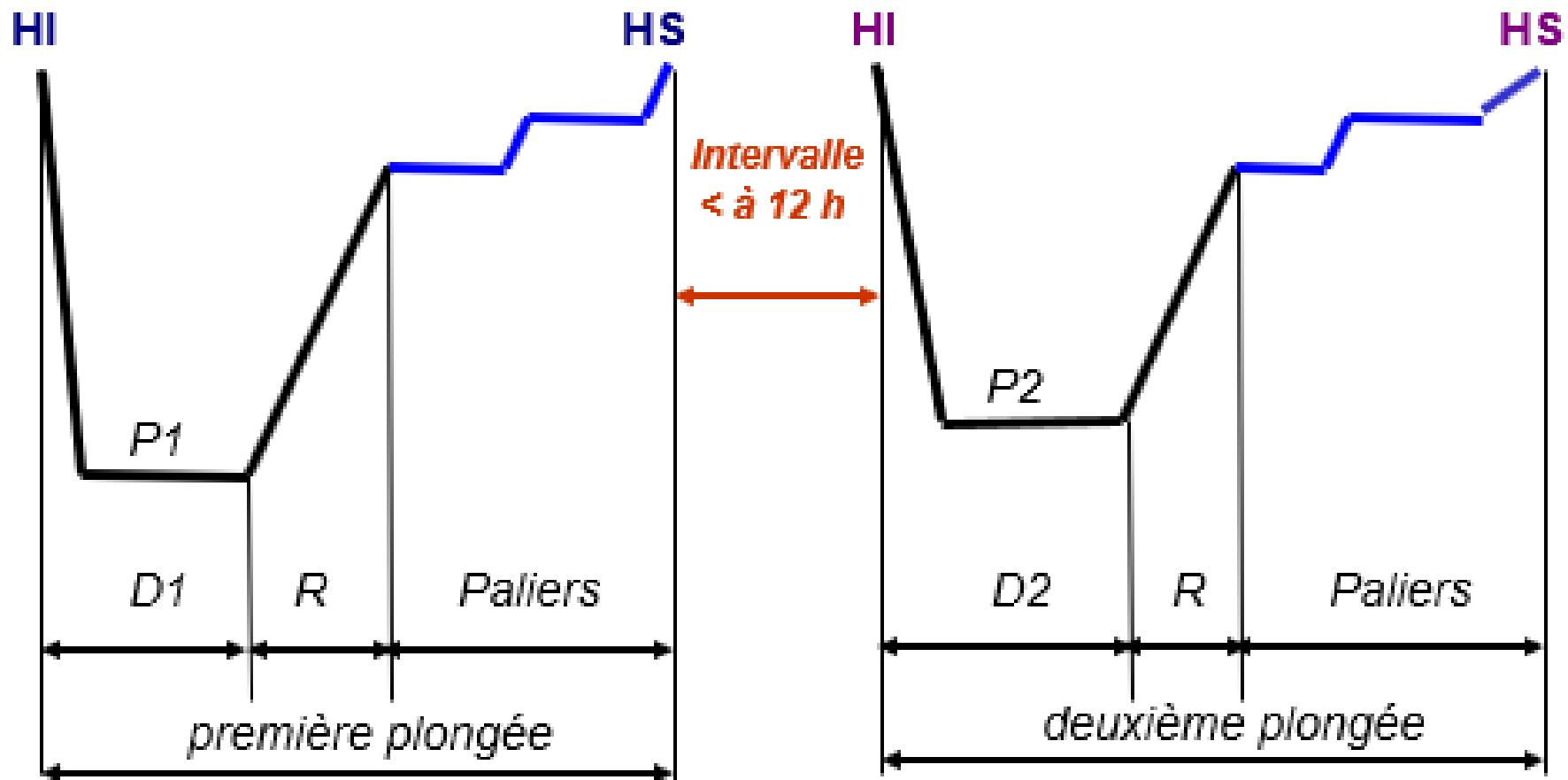


H.S = 09 h 56' 30"

Profondeur 21 mètres							
Temps au fond min	Remontée au palier min : sec	Air 9m	Air 6m	Air 3m	Total decomp. min : sec	Plongée successive	
45	1:30	-	-	5	6:30	Possible	
50	1:30	-	-	7	8:30	Possible	
60	1:30	-	-	15	16:30	Possible	

Plongée successive

(Méthode du temps cumulé)

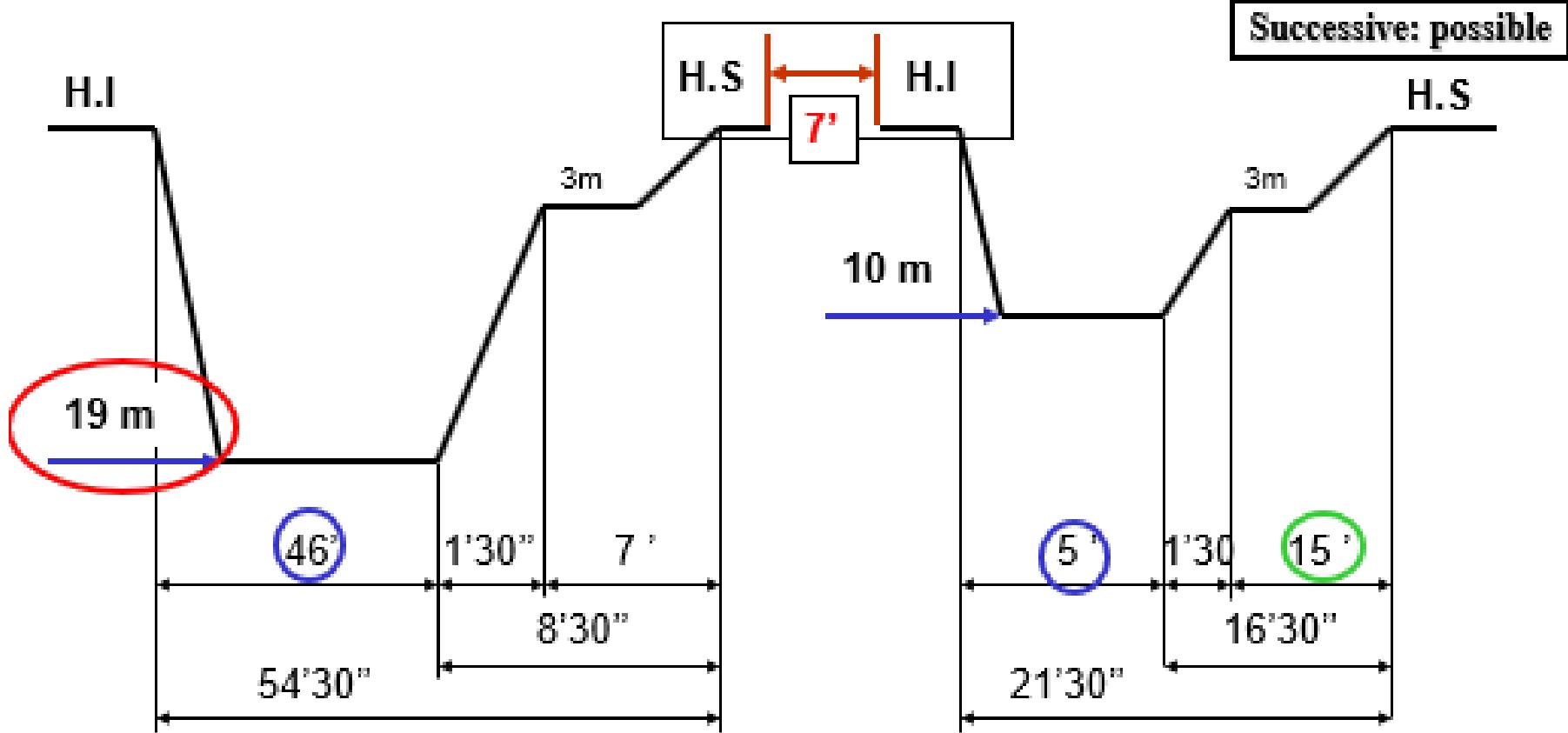


Durée pour palier 2^{ème} plongée = D1 + D2

Prof MAXI atteinte sur les 2 plongées

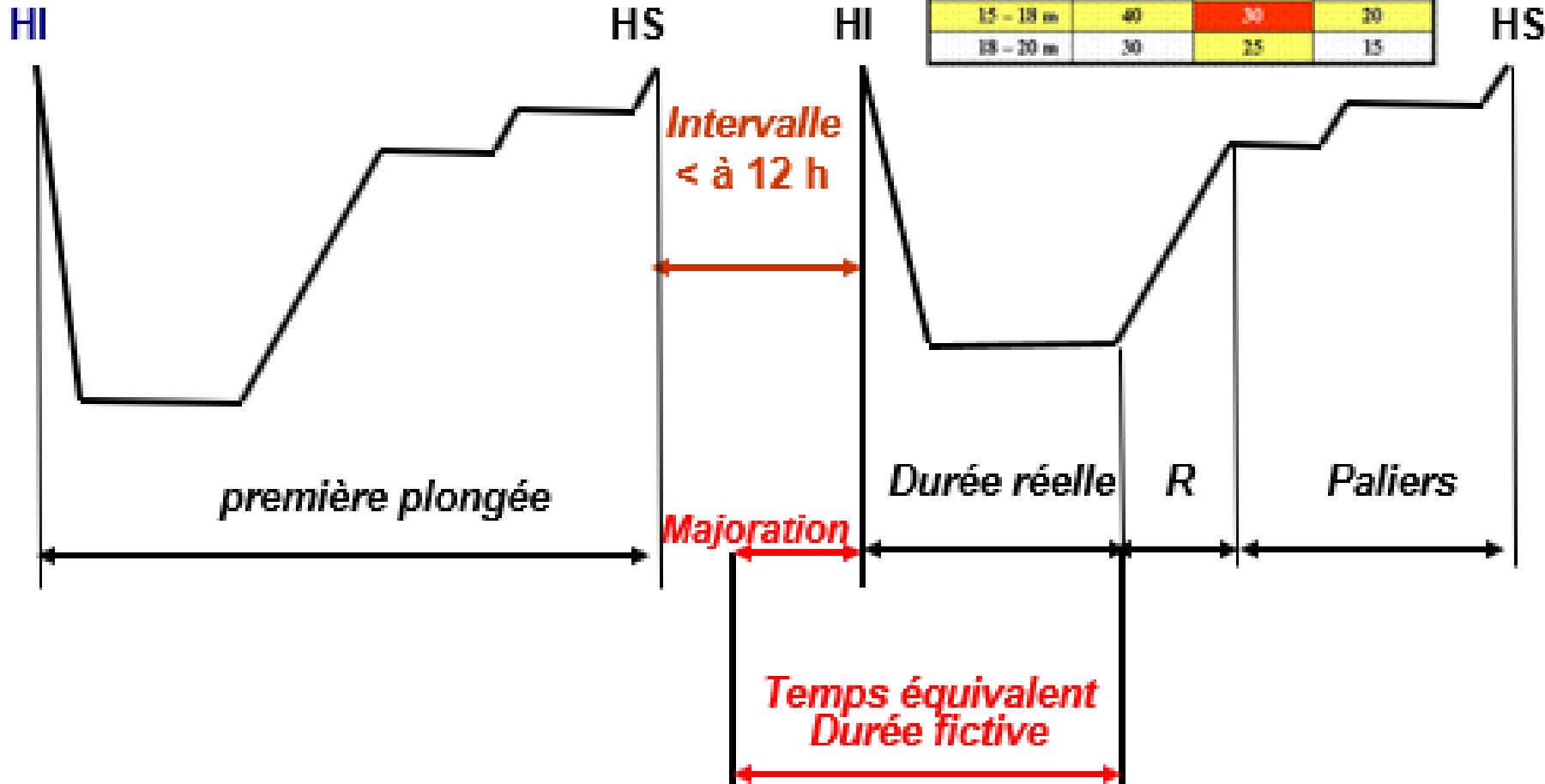
Exemple :

Profondeur 21 mètres							
Temps au fond min	Remontée en palier min : sec	Air	Air	Air	Total decomp. min : sec	Plongée successive	
50	1 : 30	-	-	7	8 : 30	Possible	
60	1 : 30	-	-	15	16 : 30	Possible	
70	1 : 30	-	-	20	21 : 30	Possible	



Plongée successive

(Méthode du temps équivalent)

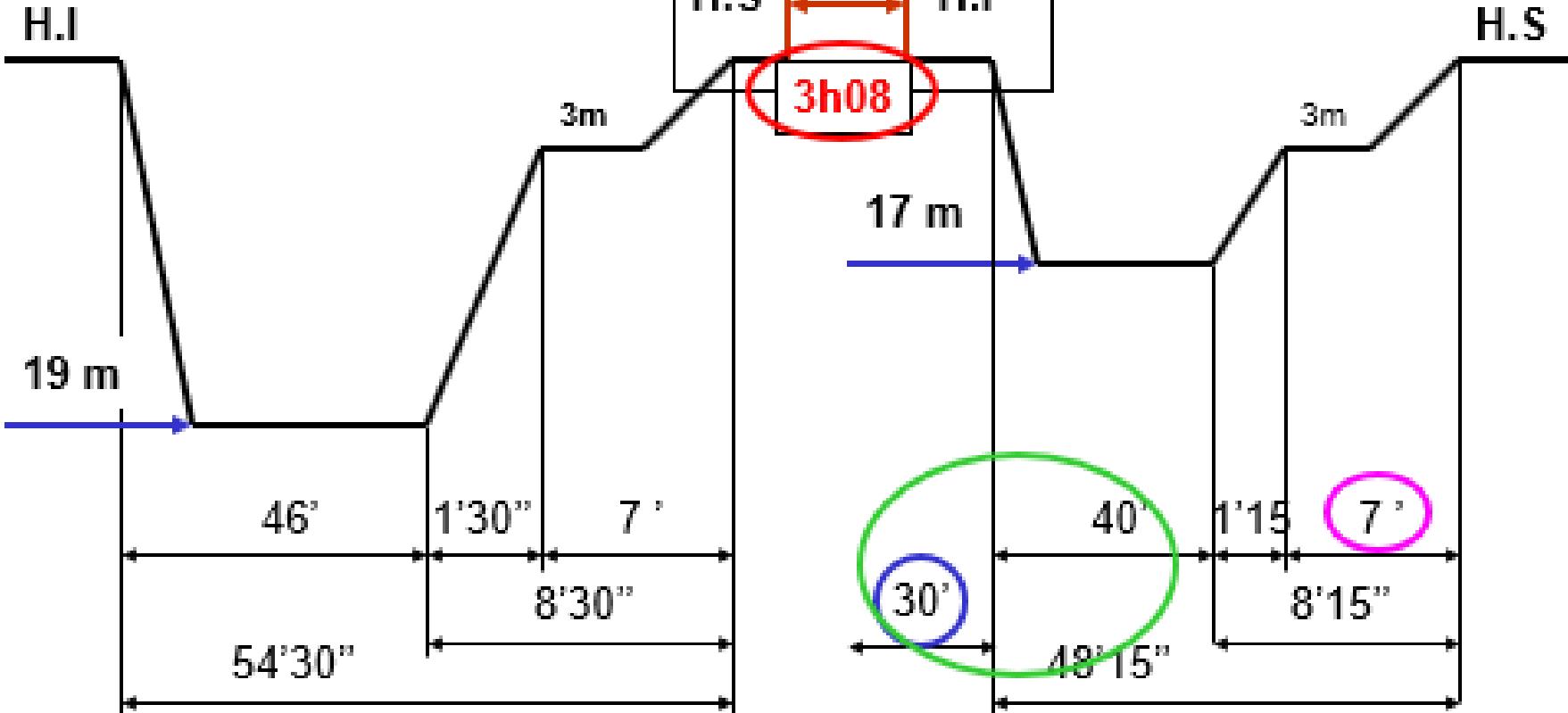


Exemple :

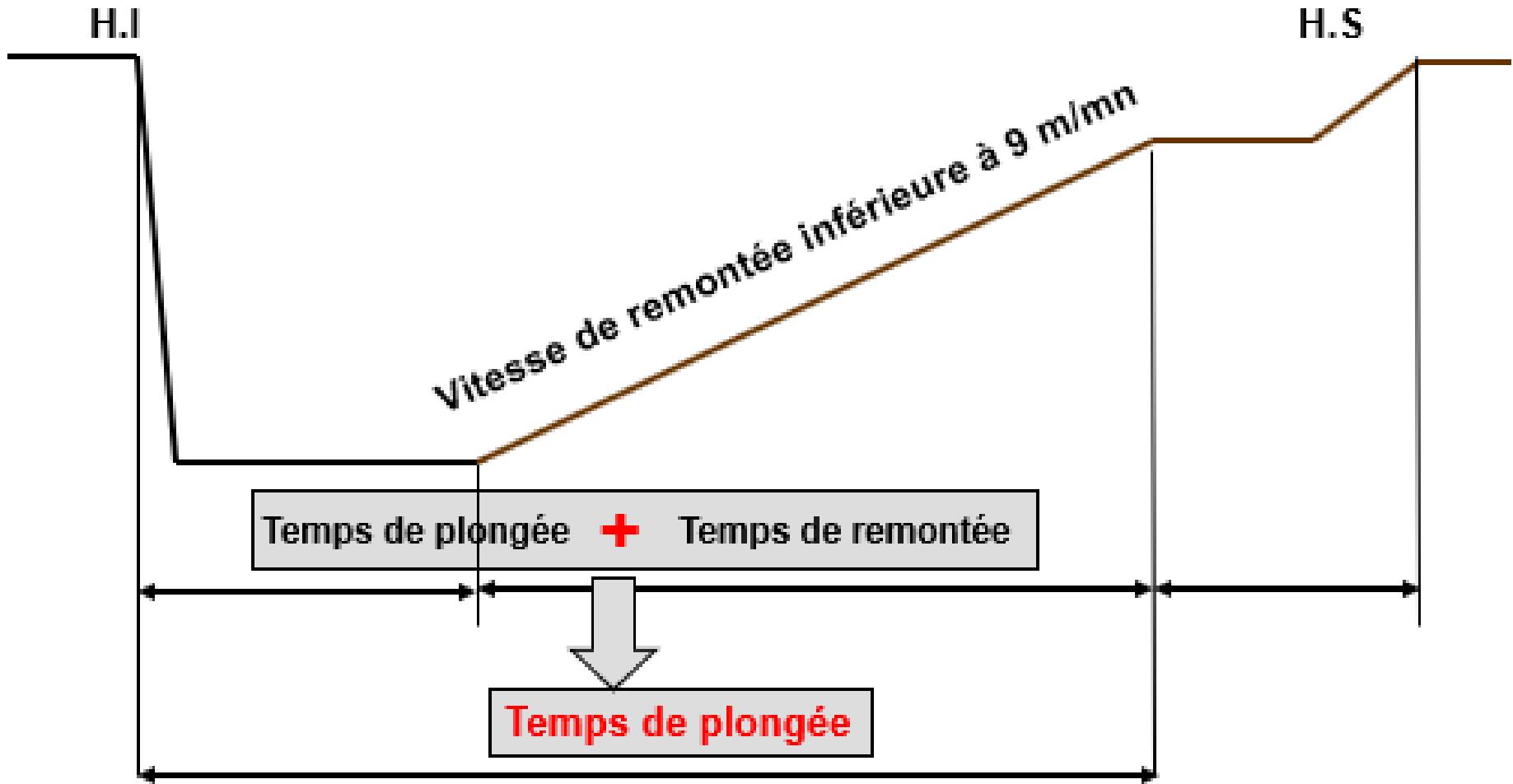
TABLEAU N° 11			
Prof. Plongée Success	Intervalle surface compris entre:		
	3h 00	3h 00	4h 00
2h 59	2h 59	3h 59	4h 59
12 - 15 m	50	30	30
15 - 18 m	40	30	30
18 - 20 m	30	30	15

Profondeur 18 mètres						
Temps en fond min	Ressentie au palier min : sec	Air	Air	Air	Total decomp. min : sec	Plongée successive
60	1 : 15	-	-	5	6 : 15	Possible
70	1 : 15	-	-	7	8 : 15	Possible
80	1 : 15	-	-	15	16 : 15	Possible

Successive : Impossible
(Une seule successive possible)



Procédure non conforme (Remontée lente)



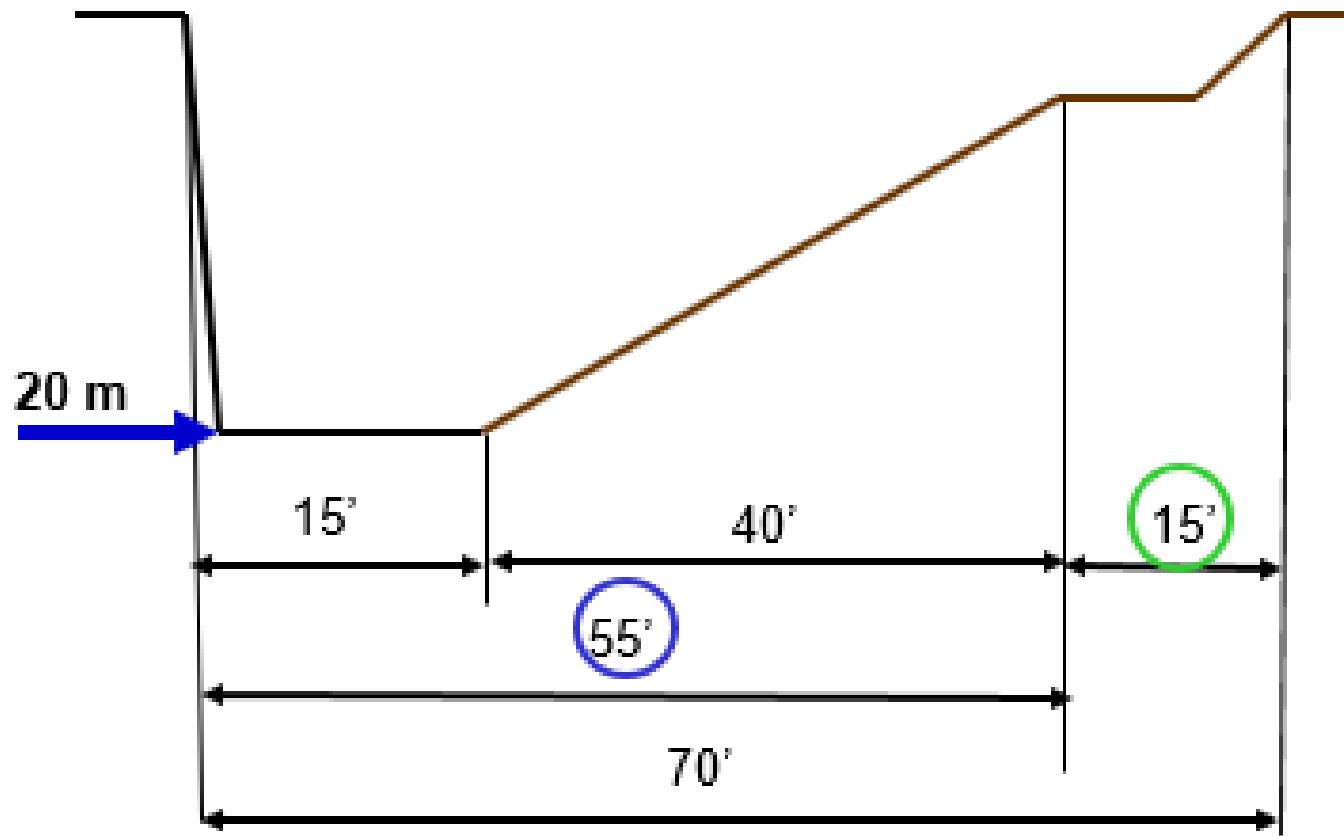
Exemple :

Profondeur 21 mètres						
Temps au fond min	Remontée au palier min : sec	AIR	AIR	AIR	Total décomp. min : sec	Plongée successive
50	1 : 30	-	-	7	8 : 30	Possible
60	1 : 30	-	-	15	16 : 30	Possible
70	1 : 30	-	-	20	21 : 30	Possible

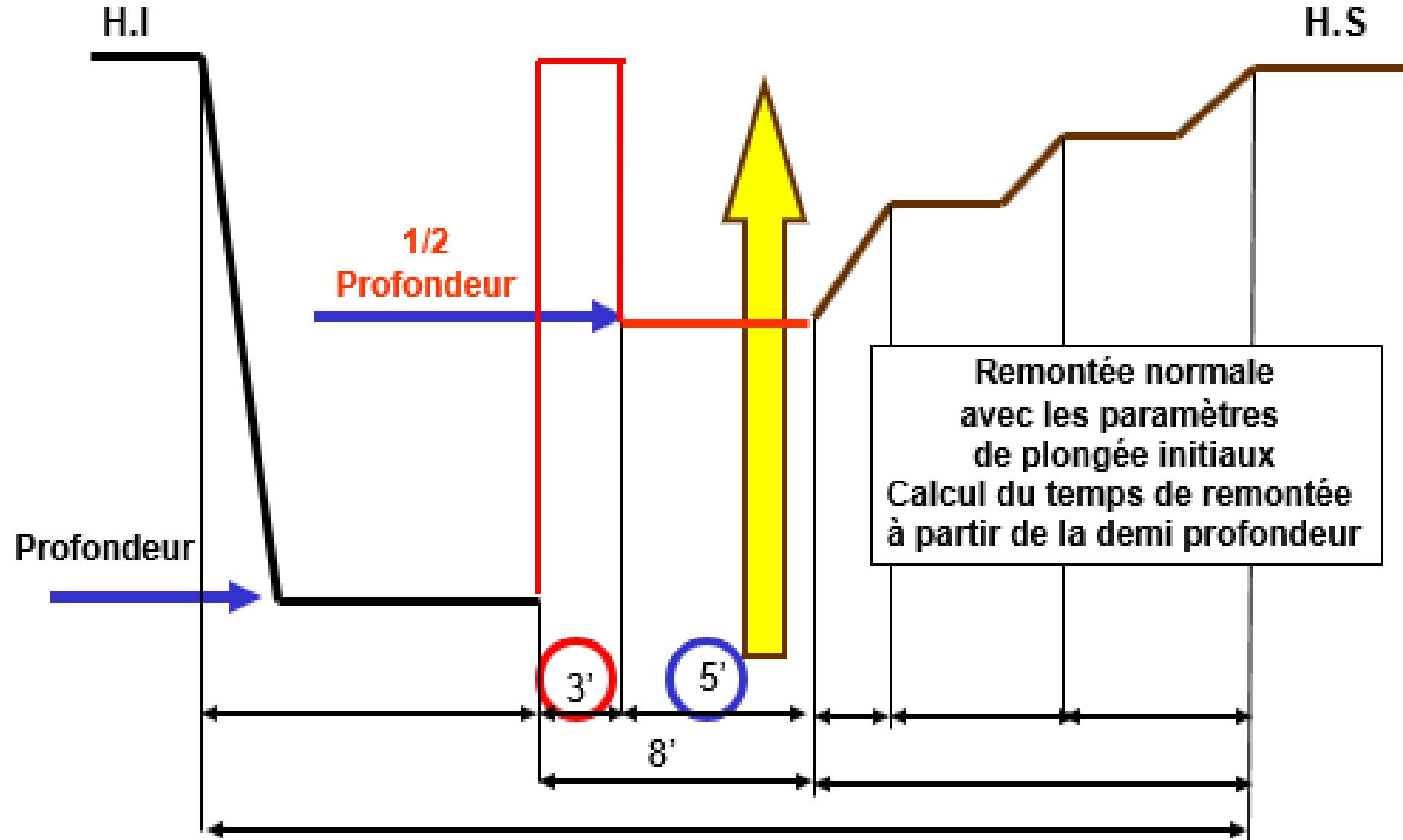
Successive: possible

H.I : 9 h 00

H.S : 10 h 10



Procédure non conforme (Remontée rapide)



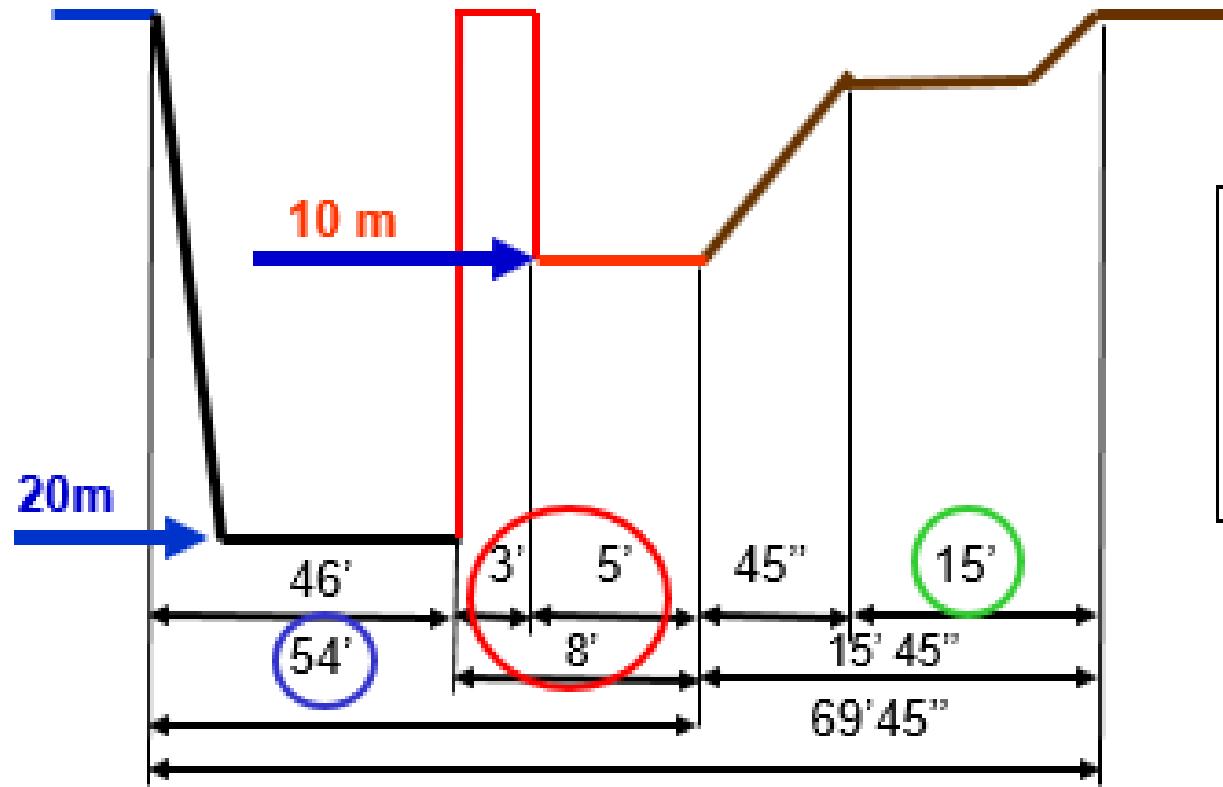
Exemple :

Profondeur 21 mètres						
Temps au fond min	Remontée au palier min : sec	Air 9 m	Air 6 m	Air 3 m	Total décomp. min : sec	Plongie successive
50	1 : 30	-	-	7	8 : 30	Possible
60	1 : 30	-	-	15	16 : 30	Possible
70	1 : 30	-	-	20	21 : 30	Possible

Successive : Impossible
Plongée non conforme

H.I: 9h00

H.S: 10h09'45"

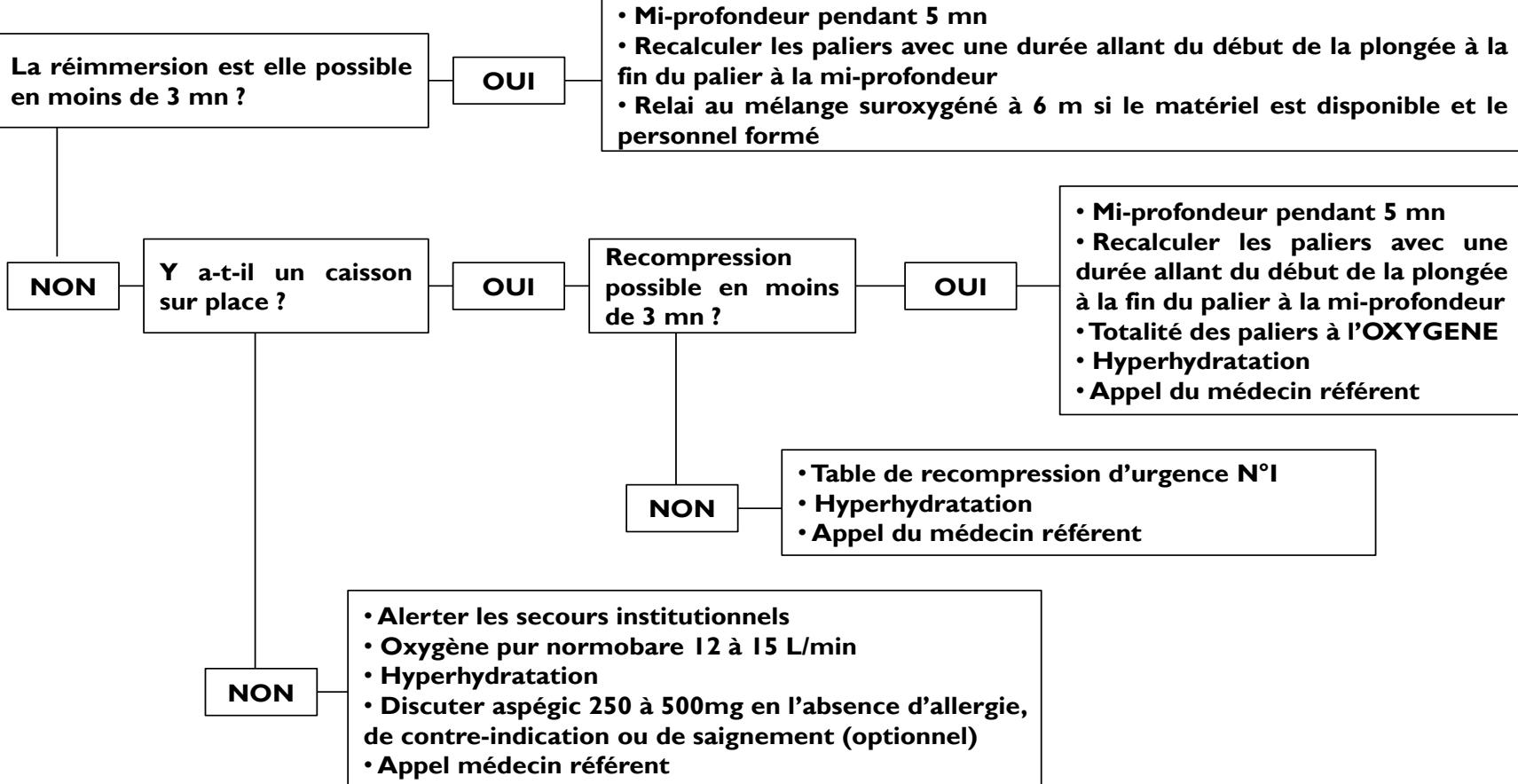


Pour la durée de remontée au palier :

Prendre la durée sur la table correspondant à la demi profondeur

Procédure non conforme (Remontée rapide)

ARBRE DE DECISION N°2 : REMONTEE RAPIDE

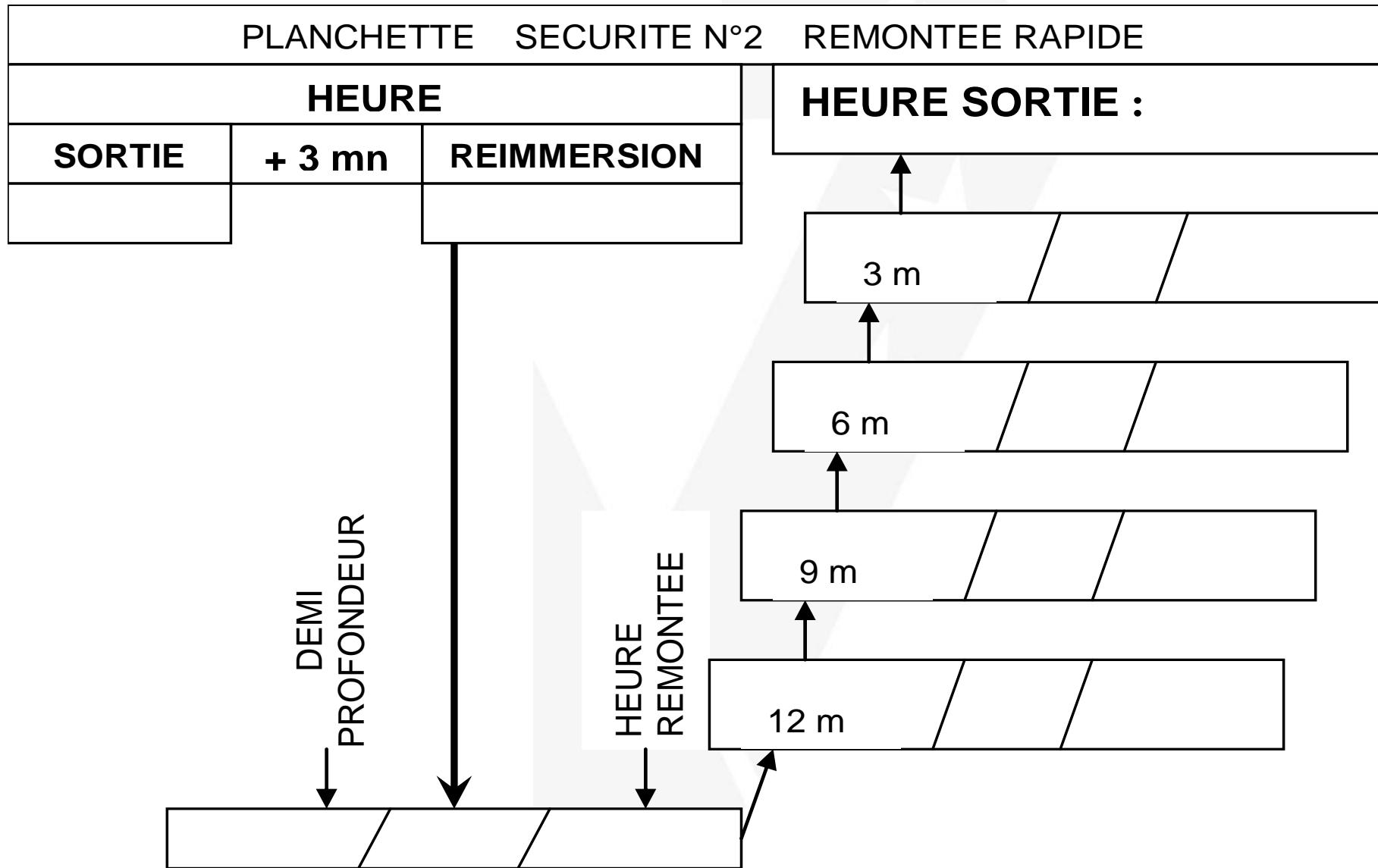


1. PROCEDURE VALABLE QU'EN L'ABSENCE DE SIGNE CLINIQUE

2. REPOS PENDANT 12 H A PROXIMITE D'UN CENTRE HYPERBARE THERAPEUTIQUE

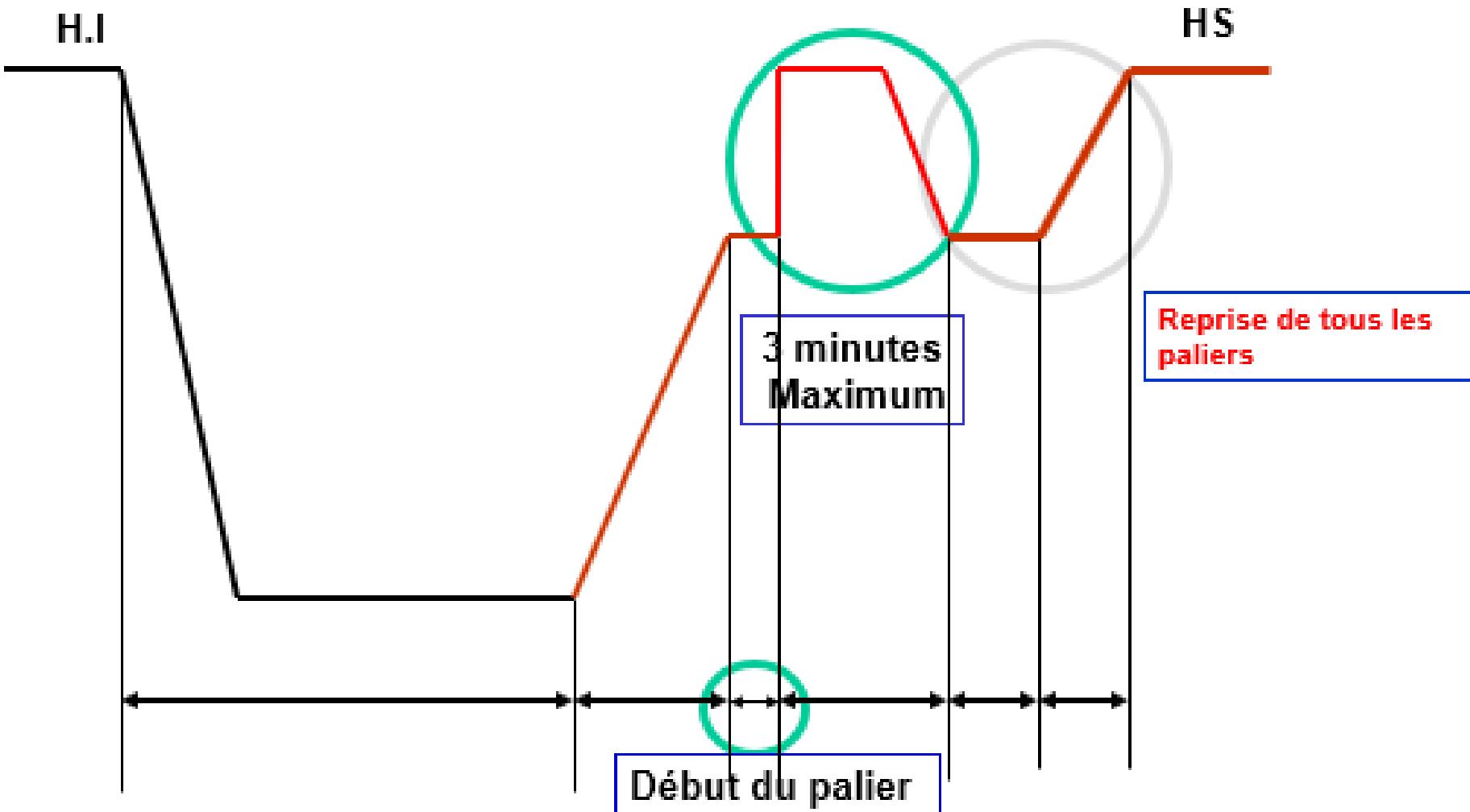
Procédure non conforme (Remontée rapide)

Valise Directeur de plongée



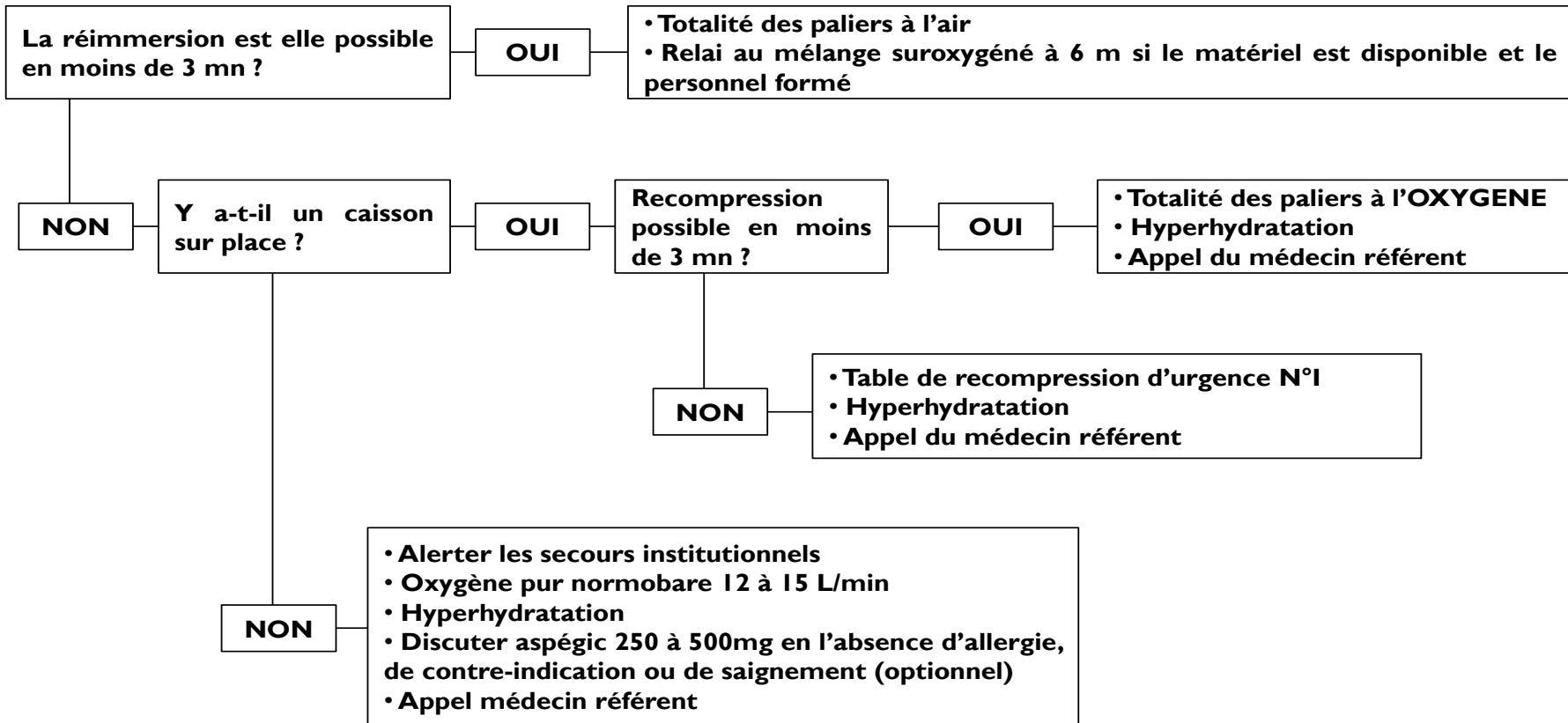
Procédure non conforme (Interruption de palier)

Lors de la Préformation, la profondeur maximale est de 12 mètres et un seul palier de principe dit de sécurité est à réaliser. Cette procédure s'applique si le palier de 3min à 3m n'est pas respecté.



Procédure non conforme (Interruption de palier)

ARBRE DE DECISION N°1 : INTERRUPTION DE PALIER



1. PROCEDURE VALABLE QU'EN L'ABSENCE DE SIGNE CLINIQUE

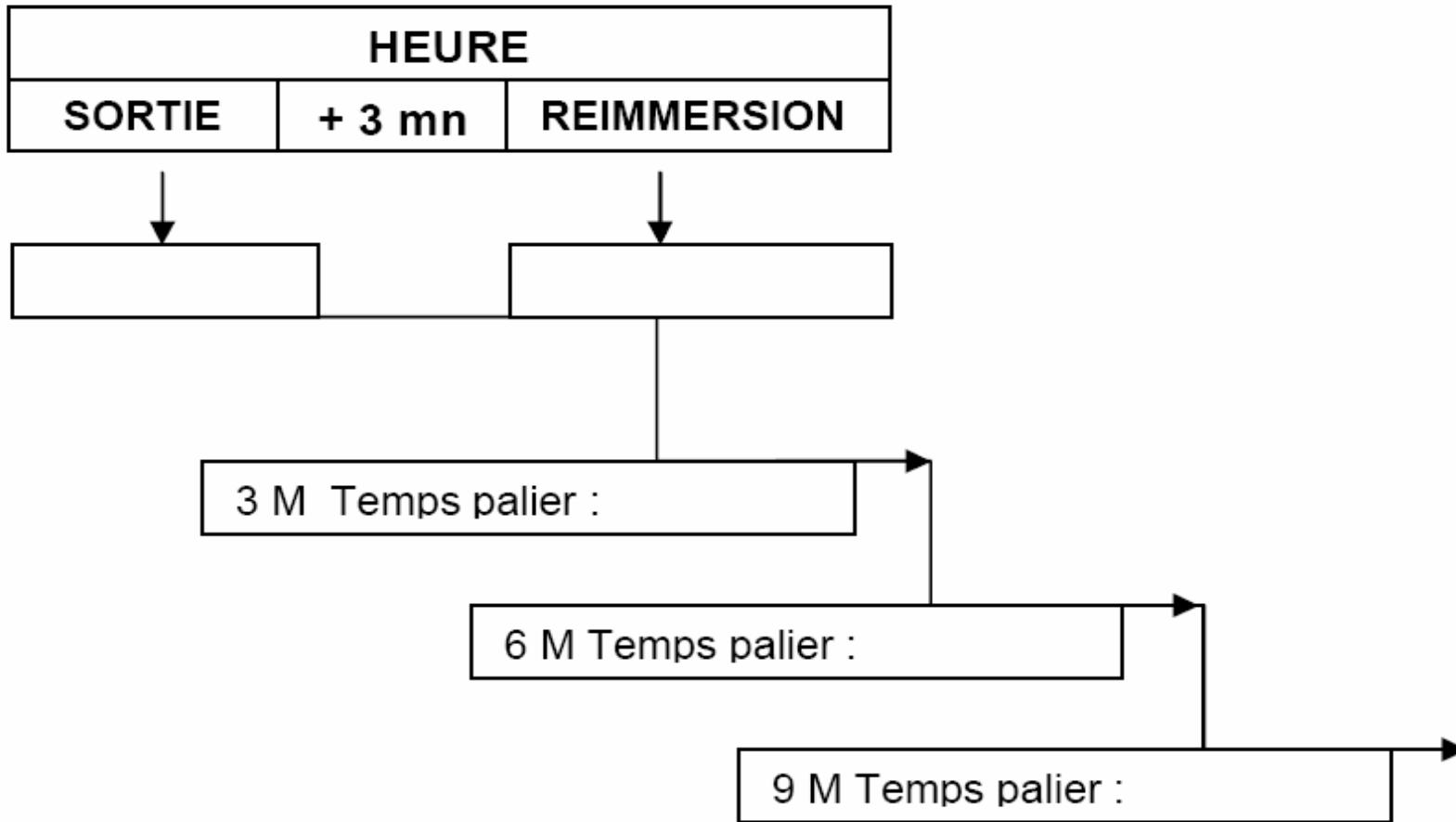
2. REPOS PENDANT 12 H A PROXIMITE D'UN CENTRE HYPERBARE THERAPEUTIQUE

Procédure non conforme

(**Interruption de palier**)

Valise Directeur de plongée

PLANCHETTE SECURITE N°1 INTERRUPTION PALIER



Fiche de plongée

(Obligatoire)

PARAMETRES DE PLONGEE

N° PALANQUEE	NOM	NIV.	Pression Entrée	Heure			Durée Travail	Paliers			Profondeur	Pression Sortie
				HI	HS Parachute	HS		3m	6m	6m O2		

La prise en charge d'un accident en surface

Décompression normale

- Remontée à vitesse contrôlée, respect des paliers
- Formation de microbulles circulantes d'azote dans le système veineux
- Élimination par le filtre pulmonaire : gradient négatif → diffusion à travers la paroi alvéolo-capillaire



Prévention

- **Hydratation** (avant, après) :
 - améliore le retour veineux,
 - plus de liquide ⇒ plus de capacité à transporter l'azote
- **Vitesse de remontée**, surtout à l'approche surface : **surface = mur !!!**
- **Paliers → stock d'air !!!**, conditions du milieu (froid, houle, courant,...)
- **Condition physique et psychique**
- **Hygiène de vie**
- **Protection thermique**
- **Profils à risque** (yo-yos, consécutives, successives profondes,...)
- **Limiter la profondeur** (risque d'accident divisé par 6 en-deçà de 30m)
- **Nitrox** (risque d'accident divisé par 6)
- **Pas d'effort à glotte fermée** : souffler pendant la contraction musculaire

Réaction face à un accident de décompression

- Délai d'apparition :
 - 50% dans les 10 minutes
 - 70 à 85% dans la 1^{ère} heure
- **Pas de ré-immersion en cas de symptômes !!!**
- **Alerte des secours (CROSS)**
- **O₂ normobare à 15L/min** (ajuster le débit à la ventilation)
- **Réhydrater** si conscient et pas de vomissement (2L d'eau plate non sucrée maxi en plusieurs prises)
- Proposer de l'aspirine (500mg) attention allergie
- **Fiche d'évacuation normalisée** : recueil de toutes les infos utiles (REAC)

Principes du traitement médical

- Recompression : réduction du volume des bulles → arrêt de l'adhésion plaquettaire
→ Pas de disparition des agrégats formés
- **Dénitrogénation** : pas d'azote pour ne pas resaturer
- **Oxygénation** :
 - Favorise la diffusion de l'azote hors de la bulle ($ppN_2 = 0$)
 - Oxygénation des tissus ischémiques par diffusion

Le choix de la table thérapeutique dépend du type d'accident et pas des paramètres

QUESTIONS ?



ENTENTE-ECASC
ETABLISSEMENT PUBLIC
www.valabre.com

